

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2288

27 août 2015

SOMMAIRE

ABN AMRO Life S.A.	109785	Hamacolor S.à r.l.	109803
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	109820	Ikano Capital S.A.	109817
Alpine Resort Properties S.A.	109822	IP Network International S.A.	109821
Alternative Strategy	109819	Leufgen Trade & Services AG	109788
Amber Trust Management S.A.	109823	Lionfish Luxembourg S.à r.l.	109824
Antemeta Luxembourg	109823	Lux Channel S.à r.l.	109778
Auf Der Acht S.A.	109794	Lux Prime Pension - Caisse de Pension	109804
BB Fuel 04 S.à r.l.	109797	Medtronic AF Luxembourg S.à r.l.	109799
Building Consulting and Materials Group ..	109785	Mojo Digital One	109802
Cola 2 S.A.	109797	NN (L) Flex	109783
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	109801	Orion III European 2 S.à r.l.	109794
DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A.	109821	Ortis	109779
Etimine S.A.	109822	Private Equity Opportunities Fund II SCS-SIF	109783
Fiducis	109824	SC Partners S.à r.l.	109782
Figie Luxembourg S.A.	109824	TA EU Acquisitions IV S.à r.l.	109818
Franship Offshore SA	109788	TS 5CP Holdings S.à r.l.	109816
Generali European Retail Investments Holding S.A.	109798	TS Q205 Holdings SCSp	109816
GM Topco S.à r.l.	109799	Vandersanden Bricks S.A.	109818
Gracewell Investment No 2 S.à r.l.	109820	Walebroch I S.A.	109784
Grep Drei S.à r.l.	109801	White and Blue S.A.	109819
		Zara Luxembourg S.A.	109784

Lux Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 25, rue Geschelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.876.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Rose JIANG, gérante de sociétés, née à Bao Tou City (Chine) le 23 janvier 1963, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 25, rue Gehschelt.

Seule associée de la société à responsabilité limitée LUX CHANNEL SARL avec siège social à L-6925 Flaxweiler, 25, rue Gehschelt, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 165 876, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL alors d'Esch-sur-Alzette du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 379 du 13 février 2012.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle étend l'objet social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** ...

3.5.- La société pourra également faire l'activité de l'agence de voyage dont l'organisation et la réalisation de voyages ainsi que tous événements promouvant ou soutenant l'échange entre les cultures luxembourgeoises et étrangères, notamment mais non exclusivement chinoises. La société aura à ce titre notamment mais non exclusivement pour objet d'organiser des voyages tant touristiques que d'affaires, à l'intention de particuliers ou de sociétés, et ce tant au départ du Grand-Duché de Luxembourg vers tout autre pays, qu'au départ de tout pays vers le Grand-Duché de Luxembourg.

3.6.- La société a aussi pour objet l'activité de consultance, de conseil et d'intermédiaire sur le business international, de la culture et du tourisme."

Suit la traduction en anglais

" **Art. 3.** ...

3.5.- The company can also make the activity of travel agency among which the organization and the realization of journeys as well as any events promoting or supporting the exchange between the Luxembourg and foreign cultures, in particular but not exclusively Chinese. The company will have as such in particular but not exclusively for object to organize journeys so tourist as business, for individuals or for companies, and it as long from the Grand Duchy of Luxembourg towards different countries, that from any country towards the Grand Duchy of Luxembourg.

3.6.- The company also has for object the activity of consultancy service, advice and intermediary on the international business, the culture and the tourism."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: Jiang et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18883. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015114580/54.

(150122623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Ortis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 198.342.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Natalya OTRADINA, économiste, née à Sevastopol, Ukraine, le 31 mars 1976, demeurant professionnellement au 55, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, ci-après le «Fondateur»

ici représentée par Monsieur Romain HILGER, employé, à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, le «Mandataire», spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé laquelle, paraphée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à l'acte.

Lequel Fondateur a, par son Mandataire, requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Forme et dénomination**

Art. 1^{er}. Ces statuts et la loi luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés commerciales «la Loi», régissent une société à responsabilité limitée dénommée «ORTIS», «la Société».

Siège social

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision de la Gérance, la Société peut transférer son siège dans la même commune et établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'associé unique ou des associés, ci-après indifféremment «Associé(s)».

Durée

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre assurer toutes prestations de services et de conseils généralement quelconques pour toutes entreprises commerciales au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs et en effectuer la facturation.

Elle prend toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalise toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les prises de décisions et à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Il est tenu au siège social par les soins de la Gérance un registre dont tout Associé peut prendre connaissance ; ce registre contient:

a) des copies intégrales et conformes de l'acte constitutif de la Société ainsi que des actes lui apportant des modifications:

b) les noms, professions et demeures des associés, l'indication du nombre de leurs parts sociales, la mention des cessions de parts sociales et la date de la signification ou acceptation.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Pour être opposable à la Société, toute cession entre vifs ou transmission pour cause de mort à des non-associés doit être approuvée en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social, sauf lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit aux autres héritiers légaux de l'Associé décédé.

En cas de refus par l'assemblée d'une cession proposée à un non-associé, les Associés ont un droit de préemption qui doit être exercé par écrit adressé au siège social dans un délai franc de trente (30) jours calculé à partir du refus.

Le droit de préemption est proportionnel au nombre de parts appartenant aux Associés. Le refus par une partie des Associés d'exercer ce droit accroît proportionnellement la part des autres, qui sont en droit d'accepter ou non cet accroissement.

Les parts dont la cession à un tiers a été refusée ou qui n'ont pas été acquises par préemption pourront éventuellement être acquises par la Société elle-même dans la mesure où ces acquisitions n'amènent pas l'actif net à un montant inférieur au capital souscrit, augmenté des réserves indisponibles.

Les cessions approuvées et notifiées à la Gérance seront communiquées par les soins de celle-ci au registre de commerce aux fins de publicité.

Titre II. - Gérance - Assemblée Générale

Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, «la Gérance», nommés par les Associés et révocables en tout temps par ceux-ci sans justification.

La Gérance a sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social et agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

La Gérance peut payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour cette distribution. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par les Associés, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Sur décision de la Gérance préalablement autorisée par les Associés suivant les modalités des modifications statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales dans la mesure où ces acquisitions n'amènent pas l'actif net à un montant inférieur au capital souscrit, augmenté des réserves indisponibles.

Art. 10. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Représentation

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, cet engagement requiert la signature de deux gérants dont obligatoirement celle du détenteur de l'autorisation d'établissement relative aux activités commerciales exercées par la Société.

La Gérance peut déléguer à toute personne un pouvoir de signature pour des opérations déterminées et dans les limites des pouvoirs fixés.

Assemblée générale

Art. 12. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives, prises en assemblée générale des Associés «l'Assemblée», ou en émettant son vote par écrit après réception du texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et envoyées par la Gérance, par courrier postal, télécopie ou email.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies en une seule main, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée.

Art. 13. Pour être valablement prises, les décisions collectives doivent être adoptées à la majorité absolue des parts sociales, c'est-à-dire par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté à cette réunion ou pour cette consultation.

Pour modifier valablement les statuts, une décision doit obligatoirement être adoptée par acte notarié par des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, sans qu'il soit possible de recourir à une seconde réunion ou consultation statuant valablement à une majorité différente sur le même agenda.

Les décisions amenant à obliger un des associés à augmenter sa part sociale ou à changer la nationalité de la Société doivent à peine de nullité être prises par acte notarié à l'unanimité par tous les associés.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, la Gérance établit les comptes annuels.

Art. 16. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la Société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des Associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision d'une Assemblée statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération et peuvent les révoquer sans avoir à en justifier les raisons.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 20 15.

Souscription et paiement

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par le Fondateur.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant le commencement de toute activité commerciale par la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérante unique:

Madame Natalya OTRADINA, économiste, née à Sevastopol le 31 mars 1976, demeurant professionnellement au 55, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.

Elle peut nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Fondateur, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romain HILGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation GAC/2015/5575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015114745/162.

(150123862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

SC Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 5, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.180.

L'an deux mille quinze, le sixième jour de mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sébastien Cassot, dirigeant d'entreprise, né le 4 mars 1974 à St. Avoird (France), demeurant à 5, route de Mondorf, L-5750 Frisange; et

2. Madame Sandra Zeidan, contrôleur financier, née le 31 décembre 1979 à Beirut (Liban), demeurant à 5, route de Mondorf, L-5750 Frisange;

(ci-après «les Associés»).

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée «SC Partners S.à r.l.», ayant son siège social à 5, route de Mondorf, L-5750 Frisange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.180 (la Société), constituée par acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 21 octobre 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2013 sous le numéro 3139, page 150667. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

II. que le capital social de la Société est établi à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune;

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») relatif à son objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services en matière de conseil économique aux entreprises, import-export, exploitation de site internet, gestion immobilière, l'organisation de formations et l'activité d'organisme de formation, fourniture de formations professionnelles aux tiers ainsi que la mise à disposition d'outils de formation spécialisés aux tiers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

Les Associés décident changer la dénomination de la Société en CCD Partners S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société existe sous la dénomination de CCD Partners S.à r.l.»

Troisième résolution

Les Associés décident:

1. d'accepter la démission de Monsieur Sébastien Cassot en tant que gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} mai 2015 et de lui donner décharge (quitus) pour l'exercice de son mandat;

2. de nommer Madame Stéphanie Deltenre, gérante d'entreprise, née le 13 mars 1977 à Arlon (Belgique), demeurant à 111, La Chavée, B-6717 Lottort en tant que gérante unique pour une durée illimitée à partir du 1^{er} mai 2015.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5480. Reçu quatre-vingt-huit euros 88,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114888/54.

(150122761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Private Equity Opportunities Fund II SCS -SIF, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 191.185.

Excerpts of the amended and restated limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Private Equity Opportunities Fund II SCS - SIF (former SwanCap Opportunities Fund II SCS - SIF) executed on 30 June 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. SwanCap GP II S.à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190373 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "General Partner"); and

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Private Equity Opportunities Fund II SCS - SIF" (the "Partnership").

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Geänderten und Neugefassten Limited Partnership Agreements (Der "Gesellschaftsvertrag") der Private Equity Opportunities Fund II SCS - SIF (Vormals SwanCap Opportunities Fund II SCS - SIF) Unterzeichnet am 30. Juni 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. SwanCap GP II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 190373, und mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) (die "Komplementärin"); und

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Private Equity Opportunities Fund II SCS - SIF" (die "Gesellschaft").

Référence de publication: 2015108245/29.

(150118434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

NN (L) Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2015

Conseil d'Administration

Nomination de l'administrateur suivant:

- Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
 - Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Mathieu Thiry

Référence de publication: 2015113469/25.

(150122102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Walebroch I S.A., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.871.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO TERRAINS S.A
Route d'Arlon (Belle Etoile)
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Employé privé,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Employée privé,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administratrice

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.
Société Anonyme
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO TERRAINS S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015108350/29.

(150118047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Zara Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.966.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 30 avril 2015 décide de:

- renouveler à la fonction d'Administrateur de Monsieur Alvaro CANETE DIAZ, ayant son adresse au 3, Urb. Icaria III, Rua Apolo, E-15172 Oleiros (A Coruña);

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 janvier 2016.

- renouveler à la fonction d'Administrateur de Monsieur Ramon Renon TUNEZ, ayant son adresse au 10, Lgar. Mondego Trasin, E - Sada. La Coruna;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 janvier 2016.

- renouveler à la fonction d'Administrateur de Monsieur Abril ABADIN, ayant son adresse au 3-5°A, Commandante Fontanes, E - La Coruna;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 janvier 2016.

- renouveler à la fonction d'Administrateur de Monsieur José Manuel ROMAY DE LA COLINA, ayant son adresse au 5-2, Rua Do Castro, E - Betanzos, La Coruna;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 janvier 2016.

- renouveler à la fonction de réviseur d'entreprises agréé la Société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113779/25.

(150121233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 juin 2015

Les administrateurs décident de nommer:

Madame Claire Dumas

Adresse 28 Ruiteweg

NL - 1251 ZZ LAREN

et

Monsieur Arnaud Guerrier de Dumast

Adresse 128 avenue du Commerce

F 78000 VERSAILLES

aux postes d'Administrateurs de ABN AMRO Life SA.

jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Victor	van der Kwast	Président
René	Vanrijkel	Administrateur
Humphrey	Valenbreder	Administrateur
Claire	Dumas	Administrateur
Arnaud	Guerrier de Dumast	Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Life

Société Anonyme

Référence de publication: 2015108409/29.

(150118180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

B.C.M. Group, Building Consulting and Materials Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 198.331.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Mademoiselle Nora Harouchi, ingénieur commercial, née à Liège (Belgique) le 24 janvier 1989, demeurant au 114 rue Aneschbach, L - 9511 Wiltz.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Building Consulting and Materials Group“ en abrégé “B.C.M. GROUP“ (la “Société“) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société pourra exercer les activités du domaine de la construction sous l'enseigne commerciale «Build Partners», celles du domaine économique sous l'enseigne commerciale «Consulting 4 Growth» et enfin celles du domaine du commerce sous l'enseigne commerciale «Mat & Bau».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés et à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objets:

- la construction, la transformation et la rénovation en tout genre de biens immobiliers, de bâtiments privés professionnels ou travaux publics; ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction.

- L'activité commerciale de commerçant

- L'activité commerciale de professionnel de l'immobilier

- La profession libérale de comptable

- La profession libérale de conseil économique qui comprend:

* La prestation à titre professionnel de services en matière macro et microéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise

* Ainsi que toutes prestations de services annexes ou complémentaires

- La profession libérale de conseil en performance énergétique qui comprend

* La fourniture de services et de conseil

* Ainsi que toutes les prestations de services annexes ou complémentaires

- La formation professionnelle continue, prestataire de service qui offre des activités de formation ou d'enseignement ayant pour objet l'acquisition, le maintien ou l'extension de qualifications dans le cadre de:

* la mise à niveau des compétences du travailleur et du chef d'entreprise aux techniques et technologies d'organisation, de production ou de commercialisation;

* la réorientation professionnelle du travailleur et du chef d'entreprise;

* la promotion du travailleur vers des tâches ou des postes plus exigeants ou à plus grande responsabilité et la valorisation de compétences et de potentiels non ou incomplètement utilisés.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la comparante a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Mademoiselle Nora Harouchi, précitée 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Mademoiselle Nora Harouchi, ingénieur commercial, née à Liège (Belgique) le 24 janvier 1989, demeurant au 114 rue Aneschbach, L -9511 Wiltz est nommée gérante unique.

2. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique. Il peut conférer des pouvoirs spécifiques à des tiers.
3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 3 rue Thomas Edison, L - 1445 Strassen.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'autorisations de commerce spécifiques en bonne et due forme en relation avec les activités décrites dans l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nora Harouchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 19 juin 2015. 1LAC / 2015 / 19388. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114008/133.

(150123556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

L'orthographe du nom de l'administrateur Monsieur Arnaud de Limelette est tel qu'inscrit.

A ce jour, le nom du Commissaire de la société est:

Lut Laget Tax Audit & Accountancy

6, rue Jean-Pierre Brasseur - L- 1258 Luxembourg

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 12 juin 2015

1. L'assemblée accepte le renouvellement des mandats en tant qu'administrateurs de Monsieur Nicolas Saverys, né le 24 janvier 1958 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Patrick De Brabandere, né le 29 janvier 1959 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Miguel De Potter, né le 3 juillet 1979 à Ukkel (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Wim de Deken, né le 12 mars 1957 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Arnaud de Limelette, né le 25 décembre 1977 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, de Monsieur Marcus Hendrik Krekel, né le 28 avril 1959 à Ridderkerk (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20 et de Monsieur Marc Nuytemans, né le 15 juillet 1961 à Wilrijk. (Belgique), résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2018.

De ce fait, la nomination de Monsieur Nicolas Saverys en tant que Président du Conseil d'administration est renouvelée pour la période de son mandat d'administrateur.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy (anc.VGD Experts-Comptables SARL), ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée sous le numéro B.53.981 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2018.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015108643/29.

(150118489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

LTS AG, Leufgen Trade & Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 114.265.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am achten Tag des Monats Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) LEUFGEN TRADE & SERVICES AG, en abrégé: LTS AG, mit Gesellschaftssitz in L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 114.265, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Anja Holtz, mit damaligen Amtswohnsitz in Wiltz, am 20. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 954 von 16. Mai 2006 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Pierre Probst, mit Amtswohnsitz in Ettelbruck, am 18. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1408 vom 28. Juni 2011.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Tessy BODEVING, Privatangestellte, wohnhaft in L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Neufassung von Artikel 13 der Satzung um den Bestimmungen betreffend der Unterschriftvollmachten der Gesellschaft einen neuen Wortlaut zu verleihen;

2. Neufassung von Artikel 3 der Satzung um den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu erweitern und dem Artikel folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 3. „Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Der Handel mit Baumaterial und Waren aller Art;
- Die Vermietung von Maschinen, Geräten, Containern, Transportmitteln, Gerüsten und allen sonstigen, am Bau benötigten Gerätschaften;
- Der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermittlung, die Vermietung und die Verwaltung von bebauten und unbebauten Immobilien.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten.

Sie kann ihren Gegenstand auf alle Art und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind, oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern können.“

3. Vollständige Neufassung der Satzungen, sodass die Gesellschaft in Zukunft auch nur einen Aktionär sowie einen alleinigen Verwalter haben kann mit Umänderung des Gesellschaftszweckes;

4. Rücktritt von Herrn Thomas LEUFGEN und Frau Hannelore LEUFGEN-MÜLLER als Verwaltungsratsmitglieder;

5. Rücktritt von Herrn Günther LEUFGEN als Delegierter des Verwaltungsrates zuständig für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft;

6. Ernennung und Bestätigung von Herrn Günther LEUFGEN als neuer alleiniger Verwalter der Gesellschaft;

7. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erschienen Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist im Rahmen der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an die entsprechenden Beratungsgespräche einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft neuzufassen, um den Bestimmungen betreffend der Unterschriftvollmachten der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 13. „Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates betreffend die tägliche Geschäftsführung.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet oder durch die Unterschrift jener Person, welche hierzu vom alleinigen Verwalter ermächtigt wurde.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.“

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu erweitern und dem Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 3. „Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Der Handel mit Baumaterial und Waren aller Art;
- Die Vermietung von Maschinen, Geräten, Containern, Transportmitteln, Gerüsten und allen sonstigen, am Bau benötigten Gerätschaften;
- Der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermittlung, die Vermietung und die Verwaltung von bebauten und unbebauten Immobilien.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten.

Sie kann ihren Gegenstand auf alle Art und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind, oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern können.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Satzungen der Gesellschaft vollständig neu zu verfassen, insbesondere um zu ermöglichen, dass die Gesellschaft in Zukunft auch nur einen alleinigen Aktionär sowie einen alleinigen Verwalter haben kann mit Abänderung des Gesellschaftszweckes.

Entsprechend werden die Satzungen der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „LEUFGEN TRADE & SERVICES AG“ abgekürzt LTS AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keinsten Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland, luxemburgisch bleibt. Die Bekanntgabe an Dritte der Sitzverlegung ins Ausland erfolgt durch die Verwaltungsorgane der Gesellschaft.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Der Handel mit Baumaterial und Waren aller Art;
- Die Vermietung von Maschinen, Geräten, Containern, Transportmitteln, Gerüsten und allen sonstigen, am Bau benötigten Gerätschaften;
- Der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermittlung, die Vermietung und die Verwaltung von bebauten und unbebauten Immobilien.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten.

Sie kann ihren Gegenstand auf alle Art und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind, oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern können

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einhundert siebentausend Euro (107.000,- EUR), eingeteilt in achtundachtzig (88) Aktien, ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Insofern alle Aktien durch einen Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der kein Aktionär sein muss. Er wird von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf oder bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat. Der einzige Verwalter kann von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden.

Wenn zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, dann wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind widerwählbar oder können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl im Rahmen der nächsten Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, übernimmt ein anderes Verwaltungsratsmitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten darf.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung, sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft, ganz oder teilweise an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied obliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates betreffend die tägliche Geschäftsführung.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet oder durch die Unterschrift jener Person, welche hierzu vom alleinigen Verwalter ermächtigt wurde.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 13. In sämtlichen Rechtssachen, wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 14. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 15. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 16. Wenn alle Aktien durch einen einzigen Aktionär gehalten werden, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle von mehreren Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 18. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, auszusetzen, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, nach den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung, dem Kommissar zur Einsicht, vor.

Art. 21. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung des Reingewinns.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne dabei das Kapital zu mindern.

V. - Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 23. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Rücktritt von Herrn Thomas LEUFGEN, geboren am 23. März 1978 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in Op der Schleef 14, B- 4782 Schönberg, und Frau Hannelore LEUFGEN-MULLER, geboren am 10. Juli 1950 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4782 Schönberg, 2, Wejerwääch, Schönberg, in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung anzunehmen.

Die Generalversammlung beschließt den zwei vorbenannten Personen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate als Verwaltungsratsmitglieder zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Rücktritt von Herrn Günther LEUFGEN, geboren am 31. August 1955 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4782 Schönberg, 2, Wejerwääch, Schönberg, in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrates zuständig für die tägliche Abwicklung der Geschäfte der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen.

Die Generalversammlung beschließt der vorbenannten Person Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt folgende Person für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020 endet zum alleinigen Verwalter zu ernennen und zu bestätigen:

- Herr Günther LEUFGEN, geboren am 31. August 1955 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4782 Schönberg, 2, Wejerwääch, Schönberg

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre für geschlossen.

Schätzung der kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Signé: C. FANK, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11526. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114553/295.

(150123193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Auf Der Acht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.866.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO TERRAINS S.A.
Route d'Arlon (Belle Etoile)
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Commerçant,
Administrateur-délégué |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Employé privé,
Administrateur |
| - Madame Doris LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Employée privé,
Administratrice |

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.
Société Anonyme
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO TERRAINS S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015109131/29.

(150119667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Orion III European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.962.875,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.515.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of June,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty-eight thousand eight hundred fifty euro (EUR 158,850.-), with registered office at 11/13,

boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 5, 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million nine hundred sixty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 1,962,875), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 11 December 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 February 2007 number 145, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.515 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Deloesch dated 23 December 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 May 2011 number 869.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.514 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator, acting through its legal representatives, shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under its own responsibility grant for duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator, acting through its legal representatives, for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq juin,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 158.850,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Rachel Blaise, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion III European 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million neuf cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1,962,875), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 145 du 8 février 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.515 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Edouard Delosch en date du 23 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 869 du 2 mai 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.514, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 juin 2015. GAC/2015/4945. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114730/133.

(150122646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Cola 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 83.134.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 04 juin 2015

Décision de prendre acte de la démission de M. Dan EPPS de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Décision de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, né le 13 décembre 1946 à Polombaoia di Bitonto/Bari (Italie), demeurant au 60, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, en qualité d'administrateur et administrateur délégué;

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 63, rue du Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- Madame Sandra DOS SANTOS, employée privée, née le 22 avril 1975 à Boulay-Moselle (France), demeurant au 66, rue Hamm, L-1713 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- M. Pierre HOFFMANN, employé privé, né le 8 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange, en qualité d'administrateur.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Décision de révoquer:

- la société LUX-AUDIT S.A. de sa fonction de commissaire de la société avec effet à ce jour.

Décision de nommer:

- la société NORDOCOM S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg, en qualité de commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2015.

Pour Cola 2 S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015109238/29.

(150119443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

BB Fuel 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 85, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 100.380.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société anonyme PETROLIANA S.A., ayant son siège social à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg, inscrite au RCS sous le numéro B 82812,

ici représentée par Monsieur Marc REIFF, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 17 juin 1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9224 Diekirch, 1, route d'Erpeldange,

laquelle comparante seul associé de la société à responsabilité limitée "BB FUEL 04 S.à r.l", avec siège social à L-3672 Kayl, 85, rue de Tétange,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, le 25 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 juin 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.380,

L'associé représentant l'intégralité du capital social de 12.500 € reparti en cent parts sociales réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc REIFF, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 juin 2015. Relation: DAC/2015/10800. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108466/50.

(150117852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Generali European Retail Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 47.774.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 18 juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

- nommer M David Gomes, né le 22 juillet 1973 à Aubervilliers, France, résidant professionnellement au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date du 18 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- nommer M Raphaël Jacquet, né le 21 juin 1977 à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date du 18 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- prolonger les mandats d'administrateur de la Société de M Pierre Bouchoms, Mme Marylène Alix et Mme Federica Salvini jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- prolonger le mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Il résulte de sa lettre de démission en date du 19 juin 2015 que Mme Federica Salvini a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration est dès lors constitué de:

- M Pierre Bouchoms;
- Mme Marylène Alix;
- M David Gomes; et
- M Raphaël Jacquet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109360/29.

(150119366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

GM Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.009.

Les comptes annuels de la société GM Topco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109387/10.

(150119237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 145.495.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty sixth day of June.

Before US, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 152.796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the Sole Shareholder is the current sole shareholder owning all the issued and outstanding shares of Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.495 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated March 12th, 2009, and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 822 on April 16th, 2009. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 12th, 2014 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 163 on January 21st, 2015;

(ii) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has adopted the following resolutions.

First resolution

IT WAS RESOLVED to change the starting and ending dates of the Company's financial year, which shall then start on the day following the last Friday of the month of April of each year and shall end on the last Friday of the month of April of the following year and this with immediate effect. As a transitory period, the current financial year having started on May 1st, 2015 shall end on Friday April 29th, 2016.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, IT WAS RESOLVED to amend the first paragraph of article 17 of the Articles, which shall then read as follows:

“ **Art. 17.** The Company's financial year shall start on the day following the last Friday of the month of April of each year and end on the last Friday of the month of April of the following year.”

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, IT WAS RESOLVED to also amend the first sentence of article 18 of the Articles which shall then read as follows:

“ **Art. 18.** Each year, as of the last Friday of the month of April, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille quinze, le vingt six juin

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796 (l'«Associée Unique») ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration à lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique détenant l'ensemble des parts émises de Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.495 (la «Société»). La Société a été constituée par acte notarié de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 822 daté du 16 avril 2009, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 21 janvier 2015.

(ii) Que l'Associée Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et a partant adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL A ÉTÉ DECIDÉ de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui dorénavant commencera le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, et se terminera le dernier vendredi du mois d'avril de l'année suivante et ceci avec effet immédiat. De manière transitoire, l'exercice social actuel ayant commencé le 1^{er} mai 2015 se terminera le vendredi 29 avril 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier le premier paragraphe de l'article 17 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier vendredi du mois d'avril de l'année qui suit.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier également la première phrase de l'article 18 des Statuts de la Société:

« **Art. 18.** Chaque année, à compter du dernier vendredi du mois d'avril, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14480. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114617/98.

(150123046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Grep Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.130.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015109392/10.

(150119513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Maître Pascal BOUVY, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
- Maître Alexandre QUENOUILLE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
- Maître Stéphane MEYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

lesquels comparants agissant en qualité de respectivement président, secrétaire et scrutateur d'une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.», ayant son siège social au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 51317.

ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la Société prémentionnée a tenu une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été reçu par le notaire soussigné en date du 07 juillet 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2014 sous la relation: EAC/2014/10096 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L140142181 ainsi que la référence L150064383.

- que par suite d'une erreur matérielle, il est nécessaire de modifier:

1) la quatrième résolution comme suit: L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille huit cent trente euros soixante-quinze cents (EUR 6.830,75) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente-sept mille huit cent dix-sept euros quarante-quatre cents (EUR 37.817,44) par la création et rémission de vingt-deux mille quarante-quatre

(22.044) actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale, avec une prime d'émission de deux cent trente-cinq euros et quatre-vingt-un cents (EUR 235,81) par action nouvellement souscrite.

2) Le quatrième et le cinquième points de la rubrique «Souscription - Libération» comme suit:

- Six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de trente-cinq mille neuf cent soixante-trois (35.963) actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de mille cent trente-neuf (1.139) actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cinq mille huit cent quatre-vingt-six (5.886) actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Pascal DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- Six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de un apport de trente-cinq mille neuf cent soixante-quatre (35.964) actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de mille cent trente-huit (1.138) actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cinq mille huit cent quatre-vingt-six (5.886) actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Stéphane DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 07 juillet 2014, demeureront inchangées.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. BOUVY, A. QUENOUILLE, S. MEYER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14031. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015109241/50.

(150119180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Mojo Digital One, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 198.279.

—
Extrait de l'acte constitutif

En date du 3 juillet 2015, la société en commandite spéciale dénommée Mojo Digital One (la "Société") a été constituée par acte sous seing privé. Le siège social de la Société est situé au 7, Rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé commandité de la Société est la société Mojo Digital One GP ("l'Associé Commandité"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 7, Rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12,500 euros et dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours.

Le gérant de la Société est mojo.capital (le "Gérant"), une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont l'enregistrement auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours. Le Gérant est en charge de l'administration, la gestion et la commercialisation de la Société en application de l'article 22-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et dispose, par conséquent, du pouvoir et de l'autorité d'engager la Société et de lier celle-ci en toute circonstance.

L'objet de la Société est d'exercer l'activité d'un investisseur et en particulier, mais sans s'y limiter, identifier, rechercher, négocier, faire, acquérir et surveiller le progrès et vendre, réaliser, céder, échanger ou distribuer des investissements, qui doivent inclure notamment des investissements éligibles au sens du règlement (UE) no 345/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds de capital-risque européens (le "Règlement EuVECA"), en investissant directement ou indirectement dans toutes les entreprises de portefeuille éligibles ou dans tous les fonds d'investissement alternatifs, avec pour cible privilégiée les entreprises du numérique en croissance, en conformité avec les termes du contrat social de la Société, et de s'engager dans toute activité qui pourraient être liée directement ou indirectement à tout ce qui précède.

La Société a le pouvoir et l'autorité pour conclure et exécuter tout contrat et tout autre engagement et de s'engager dans toutes les activités et transactions et de prendre toutes les mesures nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires ou opportunes pour la poursuite ou l'accomplissement de l'objet ci-dessus ou de tout autre but autorisé par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Règlement EuVECA et toutes les autres lois applicables ou toutes les dispositions énoncées aux présentes et de faire tous les autres actes et les obligations incidentes qui s'y rapportent, y compris

investir les fonds de la Société, en attendant leur utilisation ou le remboursement, et tous les autres pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société par le Gérant en vertu du contrat social de la Société.

La Société n'est pas limitée quant au nombre ou aux types d'investissements, ou au montant investi dans des investissements en particulier, et peut investir globalement sans restriction (sous réserve des restrictions énoncées dans le contrat social de la Société et dans toutes les lois et réglementations applicables). Le Gérant agissant au nom et pour le compte de la Société a le pouvoir de faire tous les actes nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires ou opportuns aux fins de l'objet ci-dessus, y compris, sans limitation, tous les pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société en vertu du contrat social de la Société.

La Société a été constituée pour une durée limitée, qui commencera à compter de la date de sa constitution et se terminera au jour du dixième anniversaire de la date de clôture initiale telle que prévue dans le contrat social de la Société, correspondant à la date à laquelle le premier investisseur est admis dans la Société et déterminée comme telle par le Gérant. La durée de la Société pourra être prolongée pour un maximum de deux périodes successives d'un an chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113433/48.

(150121939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Hamacolor S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.332.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Hamacher & Wexel GmbH, mit Sitz in D-53879 Euskirchen, Roitzheimer Strasse, 178, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn unter der Nummer HRB 10963, hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Hubert HAMACHER, Kaufmann, wohnhaft in D-53909 Zülpich, Virnicher Strasse, 12.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Hamacolor S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6315 Beaufort, 1, rue de l'Ecole, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 159.332 (NIN 2011 24 06 507).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1126 vom 26. Mai 2011, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den den amtierenden Notar, am 26. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 72 vom 11. Januar 2013;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den den amtierenden Notar, am 31. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2813 vom 8. Oktober 2014.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Hamacher & Wexel GmbH. Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Beaufort nach Dippach zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dippach.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-4972 Dippach, 55, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. HAMACHER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} juillet 2015. Relation: GAC/2015/5551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. Juli 2015.

Référence de publication: 2015109395/47.

(150119114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Budget pour l'exercice 2015

DEBIT		CREDIT	
Charges des sinistres	2.500.000	Profits provenant de la réalisation de placements . . .	2.000.000
		Participations aux bénéfices et ristournes	300.000
Variations provisions techniques	750.000	Plus-values non réalisées sur placements	1.000.000
Frais généraux	50.000		
	<u>3.300.000</u>		<u>3.300.000</u>

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Carlo Wampach / Corinne Ludes

Administrateur / Président

Rapport de gestion pour 2014

Comptes annuels au 31 décembre 2014

et

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

	Page
Rapport de gestion	1 - 21
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	22 - 23
Comptes annuels	
- Bilan	24
- Compte de profits et pertes	25
- Annexe	26-30

Yearly report As at 31 December 2014

Report period from 31/12/2013 to 31/12/2014

- MARKET REVIEW	3
- ASSET ALLOCATION	7
- OUTLOOK CURRENT PORTFOLIO	13
- PERFORMANCE	16
- PERFORMANCE ATTRIBUTION	17
- METHODOLOGY: PERFORMANCE ATTRIBUTION	20
- MARKET REVIEW	

Q114

- The euro was unchanged at 1.38 US dollar per euro during the quarter. The common currency depreciated in January, but strengthened in February and the first half of March. By the middle of March it came close to 1.40. Verbal, intervention by the presidents of the German, Italian and Finnish central banks turned the tide. These officials discussed the possibility of quantitative easing by the ECB and negative interest rates for banks depositing money at the ECB. The Japanese yen appreciated in January from 105 yen per US dollar at the start of the month to 102 at the end. In February it was more or less unchanged, before weakening somewhat to 103 at the end of the quarter. Emerging currencies, including the Korean won, the Brazilian real, the Turkish lira and the South-African rand reacted negatively to the Fed's tapering of asset pur-

chases. The Turkish central bank hiked interest rates strongly to defend the currency. The Russian rouble suffered from geopolitical tensions between Russia and Ukraine.

SUMMARY

- The US economy suffered from severe winter weather and an inventory cycle. Indicators started to improve in March, although they do not signal strong growth. Leading indicators in the eurozone improved on balance and there are some encouraging developments in peripheral countries. Growth in China slowed and is relatively lacklustre in other emerging markets.

- At her first press conference new Fed-chair Yellen was more hawkish than expected, although she sounded more dovish in late March. During the quarter the US yield curve flattened. The ECB left monetary policy unchanged even though the possibility of further steps has increased. German ten-year yields fell, partly due to safe haven flows following geopolitical tensions.

- Global equities were virtually unchanged due to declines in January followed by a recovery in February and hardly any change in March. This did not stop the US S&P500 equity index from reaching a record high in early March.

Q214

- The euro was virtually unchanged, starting the quarter at 1.38 US dollar per euro while ending at 1.37. The euro depreciated when the ECB hinted in May at new policy measures, while the actual announcement did not have a lasting impact. The Japanese yen appreciated slightly from 103 yen per US dollar at the start of the quarter to 101 at the end. These aren't levels at which the Bank of Japan would change its monetary policy course. After unrest in the first quarter, emerging currencies settled down in the second.

SUMMARY

- The US economy rebounded in the second quarter after a very weak first quarter, although the rebound was Less strong than initially expected. In the eurozone leading indicators pointed to a loss of upward momentum. Growth generally stayed modest in emerging markets. The Chinese economy showed signs of bottoming,

- The ECB hinted on new policy measures in May and followed-up with a broad package in June. The Fed continued to taper its asset purchases, but indicated that rates will stay low for an extended period. The Bank of Japan defied expectations of an increase in its asset purchases. The Bank of England may start hiking early next year, but for now introduced macroprudential measures to address strong gains in house prices. Still Loose monetary policy and low inflation helped to keep bond yields Low.

- Global equities gained, with emerging equities doing better than developed equities, Although valuations have become stretched in some countries, the rally continued. Volatility fell to historically Low levels.

Q314

- The US dollars strengthened vis-à-vis many currencies, including the euro and the yen. The euro depreciated from 1.34 US dollar per EUR at the start of the quarter, to 1.26 at the end. The yen fell from 101.3 yen per US dollar 109.7. Many emerging market currencies plunged towards the end of the quarter. US dollar strength was a combination of diverging monetary policy, with the Fed seen, as more hawkish than the ECB or the BoJ, stronger economic data in the US and risk-aversion towards the end of the quarter. The British pound shortly suffered when polls showed that in a referendum voters code choose independence, but when this was not the actual outcome, the pound's weakness quickly faded.

SUMMARY

- The US continued to do well, while leading indicators showed a loss of momentum in the eurozone. China had some weak economic data in August, while growth i other emerging markets stayed relatively sluggish. Brazil even slipped into recession.

- The first uptake of earlier announced new Loans from the ECB to the banks disappointed With inflation Low and inflation expectations falling sharply, the call for the ECB to start buying government bonds increased. But the ECB decided to first roll out more bank loans and purchases of Asset-backed securities and covered bonds. Although the Japanese economy struggled to recover from e very weak second quarter, the BoJ made no reference to more quantitative easing.

- Global equities lost some ground, with emerging equities even selling off sharply in September. In general, risky assets, including high-yield bonds, emerging market debt and commodities suffered in a risk-averse environment Government bonds benefitted though.

Q414

- The US dollar continued its march higher. The euro depreciated from 1.26 USD per EUR at the start of the quarter, to 1.21 at the end. This was the Lowest level since June 2012 The Japanese yen fell from 109.7 JPY per USD to 119.7. Emerging market currencies remained under pressure. US dollar strength was a combination of diverging monetary policy, with the Fed more hawkish than the ECB or the BoJ and stronger economic data in the US. The yen was also driven lower by the decision from the Bank of Japan in October to increase the pace of its asset purchases. The weakness in emerging currencies was aggravated by weakening fundamentals, most notably rising debt levels and high current account deficits in some countries.

SUMMARY

- Us growth has remained robust, primarily driven by a healthy Labour market and strong private consumption. Leading indicators in the eurozone showed signs of bottoming after declining in the third quarter, but only signal modest growth. The Chinese economy struggled to reach the government's growth target despite government stimulus, while growth in other emerging markets was generally sluggish.

- Monetary policy was dominated by speculation of broadened quantitative easing by the ECB. The Fed signalled to stay on course for a rate hike in the second quarter of 2015, while the Bank of Japan surprisingly increased its asset purchases in October. The Peoples Bank of China eased monetary policy in several ways.

- Risky assets were choppy. Fears for higher bond yields, slowing growth in China, a plunge in the Russian ruble and in oil prices, low growth and inflation in the eurozone and the prospect of Greek elections caused corrections in equities in October and in December. This also impacted other risky assets like high-yield corporate bonds, Local currency emerging market debt and commodities.

- ASSET ALLOCATION

Portfolio activity

Assets Under Management (EUR)	End Q4, 2013	Weight	End Q4, 2014	Weight	Benchmark
Total	35,743,311.69	100.00	36,090,875.27	100.00	100.00
Equity, Reporting Period	4,231,370	12.16	4,529,080	17.55	12.50
Europe, Reporting Period	2,317,486	6.66	3,054,600	8.46	8.50
US Small Caps, Reporting Period	0	0.00	0	0.00	0.00
North America, Reporting Period	0	0.00	752,593	2.09	2.00
Japan, Reporting Period	357,652	1.03	368,863	1.02	1.00
Emerging, Reporting Period	1,556,231	4.47	353,023	0.98	1.00
Fixed Income, Reporting Period	28,770,602	82.69	29,775,654	82.50	82.50
Government, Reporting Period	13,337,947	38.33	17,347,002	48.06	48.00
Corporate, Reporting Period	9,218,549	26.49	11,407,053	31.61	26.50
1-3 Years, Reporting Period	1,761,258	5.06	0	0.00	5.00
Emerging, Reporting Period	2,714,139	7.08	1,021,598	2.83	3.00
Emerging Local Currencies, Reporting	0	0.00	0	0.00	0.00
High Yield Euro, Reporting Period	1,738,709	5.00	0	0.00	0.00
Money Market, Reporting Period	1,700,684	4.89	1,695,124	4.70	5.00
Cash, Reporting Period	92,757	0.27	91,018	0.25	0.00

Q114

Equities:

- Since the start of Q1 2014 we have decided to instate an overweight global equity position, which we hold throughout the quarter. We remain positive on global equities since we see improving growth in the US and the Eurozone, Low inflation and stimulative monetary policy.

- Regionally, we decided to close our overweight in emerging equities versus developed equities in January. We still believe emerging equities remain undervalued compared to developed equities, but at this point we do not see growth improving enough to unlock this value. We also closed our overweight in European equities versus US equities towards the end of the quarter. We still believe in the fundamentals of the trade, i.e. an improving economic environment in Europe combined with a positive outlook for corporate earnings and attractive valuations versus US equities, but the position moved against us and we reached our stop-loss level. Moreover, this position was vulnerable to geopolitical tensions between Ukraine and Russia.

- We kept our overweight position in US small caps versus US Large caps opened in November.

Bonds:

- In the wave of risk-aversion that has hit financial markets at the beginning of the quarter, US and German bond yields have fallen to their lowest level in several months. We think there are good reasons for Low yields, such as Loose monetary policy and Low inflation. But with growth improving, there should be Less demand for these safe-haven assets. As we think that the decline in-yields is overdone, we have imposed a short duration position in Euro Government Bonds, which we still hold.

- We closed our exposure to US Dollar denominated emerging bonds in February, as we believe the asset class could further suffer from the turmoil in Ukraine and renewed investor caution,

- We kept our overweight in Euro high yield versus broad EMU government bonds, opened in November. We expect defaults in the European high-yield segment to remain generally low, and we believe credits could benefit from further ECB policy easing. We also Like the coupon yield.

Q214

Equities;

- With equities relatively expensive (mostly in the US), sentiment in equity markets becoming Less positive and historically low volatility, we became uneasy with our equity overweight. In June we therefore thought it prudent to lock in profits on this position. There are still positive factors for equities such as Loose monetary policy and generous global liquidity, but we are less convinced about the growth and company earnings outlook.

- On a regional basis, we remained neutral on the major developed regions (Europe / US / Japan) however we introduced an overweight Eurozone equities (Euro STOXX 50) versus underweight UK equities (FTSE 100) towards the end of June. The main rationale for the trade is that we believe a positive macro environment will benefit Eurozone earnings proportionately more than UK earnings. A normalisation of monetary policies in the UK and the US while the Eurozone is loosening should also Lead to a positive currency impact for Eurozone earnings in our views. Valuation is also in favour of the trade as we believe that there is more room for re-rating in the Eurozone than the UK if the domestic recovery gathers strength.

- In April we closed our overweight position in US small caps versus US large caps (initially opened in November 2013). We have downgraded our earnings outlook to neutral and also see M&A premiums as no Longer being positive.

Bonds:

- In April we closed our short duration position given our concerns that geopolitical tensions in the Ukraine could Lead to further safe haven flows to German Bunds. A slowly improving economy and gradually unemployment suggest that inflation has bottomed Nevertheless, Eurozone yields have fallen further driven by the new ECB policy measures. The growth and inflation outlook could argue for higher yields, especially in Germany, but the continued strong downward momentum as well as geopolitical risks are holding us back from reinstating a short duration position.

- In May we introduced an overweight position in local currency emerging bonds given the attractive yields and Lower volatility. We also think global Liquidity is beneficial. We are attracted in particular by the carry and have hedged the risk of a general increase in yields by funding the position via a short position in US government bonds.

- We stuck to our overweight exposure to European high-yield corporate bonds versus Euro government bonds. With default rates mainly Low and company balance sheets generally healthy, we Like the carry on these bonds.

Q314

Equities;

- We retained a neutral stance on global equities, having closed our overweight position in June. Monetary policies by major central banks will start to diverge, but should on balance remain positive for equities. However, the economic cycle looks less favourable than it did some months ago. Our various valuation models also suggest some over valuation of global equities, most notably in the US. Weighing up all the factors, we prefer to remain neutral.

- On a regional basis, we remained neutral on the major developed regions (Europe / US / Japan). We closed our overweight in European versus UK equities just ahead of the Scottish referendum since we expected only Limited support for independence, which would be positive for UK equities.

- In early September, we opened an overweight position in global emerging equities versus developed equities given the improving situation in the Ukraine and change in election dynamics in Brazil. This also reflected our shifting preference for emerging market Asia as a whole. At the end of the quarter we then closed the position. Whilst the Longer-term fundamental arguments remain in place (notably valuations and we retain a constructive view on the success of reforms across Asia), we see few short-term catalysts for this strategy to turnaround imminently and so wanted to close it. The Latest setback with street protests on the ground in Hong Kong was also a reason to be cautious and to close the strategy.

Bonds:

- Looking at the growth and inflation outlook in the US, we regard the decline in Treasury yields as overdone. We have implemented a short US duration position, expecting a bounce in yields. Since being short duration implies a negative carry, as you lose on the coupon yield, we regard this as a tactical position which we can adjust quickly.

- With regards to Euro government bonds, we still believe it is too early for a short duration position given that eurozone growth is stalling and inflation is very Low.

- The economic outlook for emerging markets has worsened and speculation about tighter US monetary policy also weighed on emerging currencies and spreads. At this point, we do not see a strong catalyst to reverse these trends, so we decided to close the overweight in Local currency emerging market bonds in September to Limit our losses.

- We maintained our overweight in Euro high yield versus Euro government bonds. We expect defaults in the European high-yield segment to remain generally Low. Ultra-loose monetary policy by the ECB should also be beneficial and we like the coupon yield. Fed tapering may cause yields to rise, but since our overweight in Euro high yield corporate bonds is implemented our overweight versus government bonds, which usually have a much Longer duration, any yield increase should be hedged.

Q414

Equities:

- In October, we opened an overweight position in global equities funded out of bonds. We felt the fundamental backdrop of valuations, corporate earnings and the contrarian signal of investor positioning and oversold conditions should support equity prices. We closed the position in December, after seeing many positive events including surprises in corporate earnings, the continued fall in oil prices, investor appetite for equities, satisfactory results from the European Central Bank's

review of banks' asset quality and waning concern about the Ebola outbreak. In addition, major central banks have continued to prime the monetary pumps. Furthermore, we expect market volatility to rise next year as uncertainty around the outlook for interest rates in the US and the course of the economy is Likely to be higher than in recent years. The cross-currents of a stronger US dollar and lower oil prices are likely to render the earnings outlook more opaque.

- In October we also closed our overweight Emerging equities versus developed equities. We thought that Chinese equities would have been more resilient to economic data given the ongoing reform process, however weak economic data and the popular protests in Hong Kong weighed on the position.

Bonds:

- We closed our overweight in Local currency emerging market debt versus short-dated bonds in October, in the recent risk-off environment spreads and currencies have moved against us. As we do not see strong catalysts for reversal at this point we closed the position.

- At the beginning of the quarter we opened an overweight in European Investment Grade bonds versus short-dated bonds which we still hold today. The European Central Bank's ABS and covered bond purchases should be positive through portfolio rebalancing effects. Slow growth, subdued inflation and negative net issuance should also be supportive.

- In November, we closed our overweight in European high-yield corporate bonds versus Euro government bonds. Corporate fundamentals remain healthy however we believe the end of the US Federal Reserve's Quantitative Easing program is Likely to bring volatility back in the market. Current valuations in high yield bonds do not provide much shelter from a comeback in volatility.

Excess Return Strategy Portfolio Vs Equity Tilt (YTD)

Excess Return Model Portfolio Balanced vs. Equity and Bond tilts (year to date) Equity and Bond tilts (year to date)

<ATTimage>

* Equity tilt stands for under or overweighting in equities compared to benchmark.

-OUTLOOK CURRENT PORTFOLIO

Q114

- We believe that in the months ahead investors are faced with accommodative central banks, reasonable growth in developed countries beyond short-term adjustments, ongoing reforms in emerging economies and a pledge to avoid over-violent reactions on the financial markets. The only black spot in this state of affairs is geopolitical risk.

- In our asset allocation, we remain positively exposed to risk. We are over weight, global equities, European high yield and short duration in Government bonds.

- Valuations are stretched in cases such as US equities or European corporate bonds, but we do not expect this to drive the markets in the short-term.

Q214

- Monetary policy was once again in the spotlight in June, but disappointing macroeconomic data caused the equity rally to Lose steam. Low volatility remained a key feature of financial markets. Bond yields edged Lower, falling to 1.25% in Germany.

- We have signaled our uneasiness with equity markets before and we have now expressed this in our asset allocation positioning by Locking in profits and reducing our equities position from overweight to neutral. Within equities, we have been Looking at regional positions and have recently introduced an overweight position in Eurozone equities versus the UK.

Q314

- Financial markets have swung into risk-off mode recently. Developed equities have now fallen in two of the past three months. Emerging equities tumbled in September, while risk spreads have widened - more so on riskier bonds - and many emerging currencies have plunged. A classic flight to safety by investors has pushed bond yields lower, with German yields now firmly back below 1%. However, we think the decline in US yields is overdone.

- We think global economic developments are a main driver in the current risk-off stance. The US is doing well, as witnessed by the strong growth in the second quarter but this pace cannot last. The eurozone and Japan are struggling to regain momentum after a weak second quarter. We thus view the current global economic cycle as negative for equities, but more positive for bonds.

- The combination of weaker global growth - particularly so in China - and the prospect of higher rates and yields in the US has taken its toll on emerging market equities and currencies. But the Japanese yen and the euro have also weakened significantly with the prospect of a long period of diverging monetary policy favoring the US dollar. Risk assets have in general taken a step back in recent weeks, encouraging us to keep our cautious stance. We are neutral on equities, with the poor economic, outlook offset by Liquidity support and low interest rates. We favour higher-yielding fixed income assets, even if they have not been insulated from the recent weakness.

Q414

- Equities could rebound from December's weakness if global growth strengthens. The US economy is growing above trend and will remain, we believe, a strong source of support to global growth. The Eurozone economy appears to be turning,

although the growth rate suggested by Leading indicators is still very modest Near-term uncertainties keep us at neutral within developed equities however. Resilient market response against snap elections in Greece reduces the probability of a sentiment driven downward loop, but “Grexit” could move into the focus of markets. Intensifying fears about deflation could be a concern in the Eurozone. This could translate in financial stress and undermine the adjustment process. In Japan, the reform efforts (Abe's Third Arrow) have stalled and consumers and small business owners have lost faith in “Abenomics”.

- Within bonds, we are overweight European Investment-grade credit This is mainly driven by the prospects of expanded European Central Bank's asset purchases. We are neutral on high-yield bonds. Volatility has risen in a market that has become less Liquid. We see no clear trend in yields, as expressed in our neutral duration position.

Q414

REGIONAL ALLOCATIONS - BONDS

- We closed our overweight in Local currency emerging market debt versus short-dated bonds in October. In the recent risk-off environment spreads and currencies have moved against us. As we do not see strong catalysts for reversal at this point we closed the position.

- At the beginning of the quarter we opened an overweight in European Investment Grade bonds versus short-dated bonds which we still hold today. The European Central Bank's ABS and covered bond purchases should be positive through portfolio rebalancing effects. Slow growth, subdued inflation and negative net issuance should also be supportive.

- In November, we closed our overweight in European high-yield corporate bonds versus Euro government bonds. Corporate fundamentals remain healthy however we believe the end of the US Federal Reserve's Quantitative Easing program is Likely to bring volatility back in the market. Current valuations in high yield bonds do not provide much shelter from a comeback in volatility.

REGIONAL ALLOCATION - EQUITIES

- In October, we opened an overweight position in global equities funded out of bonds. We felt the fundamental backdrop of valuations, corporate earnings and the contrarian signal of investor positioning and oversold conditions should support equity prices. We closed the position in December, after seeing many positive events including surprises in corporate earnings, the continued fall in oil prices, investor appetite for equities, satisfactory results from the European Central Bank's review of banks' asset quality and waning concern about the Ebola outbreak. In addition, major central banks have continued to prime the monetary pumps. Furthermore, we expect market volatility to rise next year as uncertainty around the outlook for interest rates in the US and the course of the economy is Likely to be higher than in recent years. The cross-currents of a stronger US dollar and lower oil prices are Likely to render the earnings outlook more opaque.

- In October we also closed our overweight Emerging equities versus developed equities. We thought that Chinese equities would have been more resilient to economic data given the ongoing reform process, however weak economic data and the popular protests in Hong Kong weighed on the position.

- PERFORMANCE

ASSETS UNDER MANAGEMENT

Assets under Management (EUR)	End 04, 2013	End 04, 2014	In/Outflows
Total	34,795,411.98	36,090,875.27	-2,134,666.67

PERFORMANCE

Performance (EUR)	Quarter 4, 2014			Year to date		
	Portfolio	Benchmark	Excess return	Portfolio	Benchmark	Excess return
Total	10.10	10.15	-0.05	10.10	10.15	-0.05

* Net of fees

** Benchmark composition is included in the Investment Management Agreement.

- The portfolio returned 10.10% net of fees over the year. The fund ended the year with a negative net excess return of -0.05% relative to the benchmark.

- PERFORMANCE ATTRIBUTION

Asset class	Average Weight			Return		
	Portfolio	Benchmark	Difference	Portfolio	Benchmark	Difference
Total	100.00	100.00	0.00	10.18	10.15	0.03
Equity	15.45	12.45	3.00	8.73	10.80	-2.07
Europe	59.92	67.86	-7.94	5.90	6.84	-0.94
US Small Caps	2.55	0.00	2.55	-3.80		
North America	18.42	16.13	2.29	24.76	28.67	-3.91
Japan	10.33	8.00	2.33	9.20	9.30	-0.10
Emerging	8.77	8.01	0.76	9.65	11.38	-1.73
Fixed Income	80.52	82.56	2.04	10.30	10.66	0.36

109810

Government	51.32	58.21	-6.89	13.07	13.12	-0.06
Corporate	34.23	32.12	2.12	9.24	8.39	0.85
1-3 Years	2.57	6.05	-3.48	1.77	1.81	-0.03
Emerging	4.59	3.63	0.96	4.14	7.09	-2.95
Emerging Local Currencies	1.99	0.00	1.99	-2.66		
High Yield Euro	5.30	0.00	5.30	4.65		
Money Market	3.36	4.99	-1.63	0.18	0.10	0.08
Cash	0.67	0.00	0.67			

Asset class	Contribution		Allocation			Selection	Currency
	Portfolio	Benchmark	Level 1	Level 2	Level 3		
Total	10.18	10.15	0.68	-0.97		0.00	0.31
Equity	1.88	1.36	0.46	-0.41		-0.11	0.21
Europe	0.74	0.62		-0.02		0.10	-0.00
US Small Caps	-0.07	0.00		-0.04		0.00	-0.03
North America	1.19	0.53		-0.01		-0.06	0.13
Japan	-0.03	0.09		-0.18		-0.01	-0.03
Emerging	0.06	0.12		-0.15		0.05	0.13
Fixed income	8.29	8.79	0.08	-0.56		0.10	0.09
Government	5.36	6.22		-0.10		-0.06	0.01
Corporate	2.54	2.25		-0.04		0.23	0.00
1-3 Years	0.05	0.09		0.24		0.00	0.02
Emerging	0.21	0.23		-0.05		-0.07	0.00
Emerging Local Currencies	-0.12	0.00		-0.40		0.00	0.09
High Yield Euro	0.25	0.00		-0.21		0.00	-0.02
Money Market	0.01	0.01	0.22			0.01	0.01
Cash	0.00	0.00	-0.07			0.00	0.00

* Gross of fees

Q114

- Tactical Asset Allocation decision detracted in total 47bp in the first quarter of 2014. Biggest detractors were our overweight strategy in Emerging Equity vs Developed Equity in the beginning of the year, our overall overweight equity in the portfolio (including a relative overweight position in Japanese equity which contributed negatively from a regional point of view) and our short duration position in EMU Government Bonds.

- Security Selection could mitigate the impact of the tactical positioning with 13bp thanks to a strong performance of our investments in Government Bond, Corporate Bonds and Emerging Bonds. Only our European Equity investment could not keep pace.

Q214

- The portfolio gained 3.22%, gross of fees, over Q2, outperforming the benchmark (which gained 2.88%) by 0.34%.

- Asset allocation decisions (including differences in currency positioning as a result of the asset allocation decisions) contributed positively to relative performance over the quarter, especially our outright overweight position in Equity. We lost however some performance on our overweight US Small Caps vs US Large Caps position. Our overweight in Emerging Bonds and our underweight in Short Dated Bonds added additional value to the portfolio as well

- Security selection was negative within European and emerging equities, but was overcompensated by the out-performance in Corporate Bonds, Government Bonds and Emerging Bonds.

Q314

- Asset allocation decisions (including currency effects) contributed negatively to relative performance over the quarter, especially our overweight position in Emerging equities versus developed equities as well as our overweight in European high-yield bonds and Emerging Bonds versus Euro government bonds.

- Security selection cost 15bp overall, mainly due to the underperformance in Euro Govies and Euro Corporate Bonds during Q3.

Q414

- Asset allocation decisions had a positive impact on relative performance over the quarter, whilst security selection was slightly negative.

- Our overweight in global equities and our overweight in investment grade bonds versus short-dated bonds were the main positive contributors to relative performance over the quarter. Our overweight position in Emerging Equities early October prior to the closure of the strategy also contributed to the excess performance.

- The positive selection from our investments in European Equity and IG Corporate Bonds were unfortunately overhauled by the negative contribution of Euro Government Bonds and Emerging Bonds.

- **METHODOLOGY: PERFORMANCE ATTRIBUTION**

The performance attribution below explains the impact of the investment decisions on the performance. The explained performance excludes the impact of management fees charged for the management of the portfolio, but includes the negative effect of the fees of the collective investment instruments when present.

This performance attribution is a multi-Level attribution. Indeed, in the investment process the asset allocation decisions are made on different levels. On the first Level, a decision will typically be made on the allocation within equities, bonds and other asset classes. On the second Level, decisions will be made separately on e.g. the regional allocation between equities, the spread risk within bonds. On the third level a decision might be made on the allocation between Large cap and small cap equities within a certain region.

- **Portfolio Average Weight:** The portfolio average weight is the average daily weight of each (group of) asset class(es) within the portfolio. These weights sum up to 100% on the first Level. On the second, Level they sum up to 100% for all asset classes Linked to the same group on the first Level. If an asset class on Level 2 is split into different asset classes on Level 3, the sum of their weights adds up to 100% once again on the third level

- **Benchmark Average Weight:** The benchmark average weight is the average daily weight of each (group of) asset class (es) within the portfolio. These weights will of course be slightly different from the strategic allocation weights to which the benchmark is reset at the beginning of each month.

- **Portfolio Performance:** The portfolio performance per asset classes is the performance of each (group of) asset class (es) as if it were a separate portfolio. The increase or decrease in value as the result of an asset allocation move has no impact on the performance of an asset class.

- **Allocation Effect:** The allocation effect reflects the contribution of the asset allocation decisions to the excess return. The effect on Level 1 will depend on the relative position of an asset class in the portfolio compared to the benchmark and the return of the asset class relative to the total benchmark. On the second Level, the effect will depend on the relative weight of an asset class compared to the benchmark and the return of the asset class on Level 2 relative to the return of the asset class on Level 1 in the benchmark. On the third Level, the effect will depend on the relative weight of an asset class compared to the benchmark and the return of the asset class on Level 3 relative to the return of the asset class on Level 2 in the benchmark.

- **Selection Effect:** The selection effect reflects the contribution of the management within the building blocks to the total excess return. For the equity building blocks, the excess return is the result of as well the sector allocation as the individual stock selection. For the bond building blocks, the excess return is the result of as well the yield curve positioning as the spread.

- **Interaction Effect:** The interaction effect is the result of the impact of the excess return of individual asset classes on the asset allocation decisions. Of course this is not an active investment decision.

This document is issued and has been prepared by BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) BNPP AM is an investment manager registered with the "Autorité des marchés financiers" in France under number 96-02 as simplified joint stock company with a capital of 62,845,552 euros with its registered office at 1, boulevard Flaussmann 75009 Paris, France RCS Paris 319.378.832 www.bnpparibas-am.com. a member of BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) BNP Paribas Investment Partners is the global brand name of the BNP Paribas group's asset management services. The individual asset management entitles within BNP Paribas investment Partners if specified herein, are specified for information only and do not necessarily carry on business in your jurisdiction. For further information, please contact your locally licensed investment Partner.

This document is produced for information purposes only and does not constitute:

1. an offer to buy nor a solicitation to sell nor shall it form the basis of or be relied upon in connection with any contract or commitment whatsoever or
2. any investment advice.

This document makes reference to certain financial instrument(s) (the "Financial instrument(s)") authorized and regulated in its/their jurisdiction(s) of incorporation.

No action has been taken which would permit the public offering of the Financial instrument(s) in any other jurisdiction, except as indicated in the most recent prospectus, offering document or any other information material, as applicable, of the relevant Financial Instrument(s) where such action would be required, in particular, in the United States, to Us persons (as such term is defined in Regulation S of the United States Securities Act of 1933). Prior to any subscription in a country in which such Financial instrument(s), is/are registered, investors should verify any legal constraints or restrictions there may be in connection with the subscription, purchase, possession or sale of the Financial instrument(s).

Investors considering subscribing for the Financial Instrument(s) should read carefully the most recent prospectus, offering document or other information material and consult an consult the Financial.

Instrument(s) most recent financial reports. The prospectus, offering document or other information of the Financial Instrument(s) are available from your local BNPP IP correspondents, if any or from the entities marketing the Financial Instrument(s).

Opinions included in this website constitute the judgment of BNPP AM at the time specified and may be subject to change without notice BNPP AM is not obliged to update or alter the information or opinions contained within this website investors should consult their own legal and advisors in respect of legal, accounting domicile and tax advice prior to investing the Financial instrument(s) in order to make an independent determination of the suitability and consequences of an investment therein, if permitted. Please note that different types of investments, if contained within this website, involve varying degrees of risk and there can be no assurance that any specific investment may be suitable, appropriate or profitable for a client or prospective clients investment portfolio.

Given the economic and market risks, there can be no assurance that the Financial instrument(s) will achieve its/their investment objectives. Returns may be affected by amongst other things, investment strategies or objectives of the Financial instrument(s) and material market and economic conditions, including interest rates, market terms and general market conditions. The different strategies applied to the Financial instrument(s) may have a significant effect on the results portrayed in this website. Past performance is not a guide to future performance and the value of the investment in Financial instruments(s) may go down as well as up. Investors may not get back the amount they originally invested.

The performance data, as applicable, reflected in this website, do not take into account the commissions, costs incurred on the issue and redemption and taxes.

ON 27 MAR 2015.

BGL BNP PARIBAS

50 avenue J.-F. Kennedy

L-2951 LUXEMBOURG

Corinne LUDES / C. Decker Brunnen

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de

Lux Prime Pension - Caisse de Pension Fondation

50, avenue J.F. Kennedy

Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Lux Prime Pension - Caisse de Pension, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Lux Prime Pension - Caisse de Pension au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Ernst&Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé
Alain Kinsch

*Bilan au 31 décembre 2014
(exprimé en euros)*

ACTIF	31.12.2014	31.12.2013
Placements (Note 3)		
Autres placements financiers		
Actions et parts dans des fonds communs de placement	35.999.857	34.702.655
Autres éléments d'actif		
Avoirs en banque	91.017	92.757
	<u>36.090.874</u>	<u>34.795.412</u>
PASSIF		
Capitaux propres (Note 4)		
Résultats reportés	6.428.690	6.428.690
Provisions techniques (Note 5)		
Provision d'assurance-vie	20.697.486	20.706.701
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	8.943.514	7.644.521
	<u>36.069.690</u>	<u>34.779.912</u>
Dettes		
Autres dettes	21.184	15.500
	<u>36.090.874</u>	<u>34.795.412</u>

*Annexe - suite
31 décembre 2014*

Compte technique de l'assurance vie	2014	2013
Primes acquises, nettes de réassurance		
Primes brutes émises	1.984	18.732
Produits des placements		
Produits des autres placements	208	105
Profits provenant de la réalisation de placements	1.692.831	2.532.258
Plus-values non réalisées sur placements (Note 3)	-	-
	<u>1.695.023</u>	<u>2.551.095</u>
Charges des sinistres		
Montants payés (Note 6)	(2.129.631)	(2.291.134)
Variation des autres provisions techniques		
Provision d'assurance-vie (Note 5)	9.215	(613.319)
Participations aux bénéfices et ristournes (Note 5)	(1.298.993)	1.775.486
Frais d'exploitation nets		
Frais d'administration	(37.829)	(32.721)
Charges des placements		
Pertes provenant de la réalisation des placements	(185.541)	(118.685)
Moins-values non réalisées sur placements (Note 3)	1.947.756	(1.270.722)
	<u>(1.695.023)</u>	<u>(2.551.095)</u>
Résultat du compte technique de l'assurance-vie	-	-
Résultat de l'année	-	-

Annexe 31 décembre 2014

Note 1. Généralités. La Caisse de Pension des Employés de BGL BNP Paribas (l'«Établissement») est un établissement d'utilité publique constitué le 25 juin 1970 et régi par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, par (a loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances à Luxembourg, par la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (la «Loi») et par le règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances (le «Règlement grand-ducal»).

Le siège social de l'Établissement est situé 50, avenue J.-F. Kennedy à Luxembourg.

L'Établissement a pour objet principal la gestion des biens qui composent son patrimoine et l'affectation de celui-ci à l'allocation aux employés de BGL BNP Paribas (anciennement BGL S.A., Fortis Banque Luxembourg) (la «Banque»), ainsi qu'à certains de leurs proches parents, d'un complément à la pension de vieillesse versé par la Caisse de Pension des Employés Privés.

Au cours de l'année 2001, un nouveau règlement de pension est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000 (le «Nouveau Plan»), fixant les règles relatives aux régimes complémentaires de pension en conformité avec la Loi, en remplacement du règlement de pension entré en vigueur le 1^{er} juillet 1970 (l'«Ancien Plan») et modifié les 1^{er} juillet 1995 et 10 décembre 1997 (l'«Ancien Plan Modifié»). Au 31 décembre 2014, seuls 2 affiliés «actifs» (2013 - 2) sont soumis à l'Ancien Plan (Note 5). Les autres affiliés, ayant accepté l'Ancien Plan Modifié, ont été transférés dans le Nouveau Plan avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le nombre d'affiliés au Nouveau Plan au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 1.097 (2013 - 1.136). Le nombre de bénéficiaires de rentes pris en compte au 31 décembre 2014 s'élève à 31 (2013 - 32) (Notes 5 et 7).

Au cours de l'année 2009, l'Établissement a changé de nom et est devenu Lux Prime Pension - Caisse de Pension.

Note 2. Principales méthodes comptables. L'Établissement tient ses livres en Euros et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

Format des comptes annuels

Les chiffres ont été préparés en accord avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes des sociétés d'assurance et de réassurance.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont évalués à leur valeur de marché déterminée sur base de leur cotation de fin d'année convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les cessions de valeurs mobilières sont valorisées au coût moyen pondéré.

Provisions techniques

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie représente la valeur actuarielle estimée des indemnités futures à payer aux bénéficiaires de l'Établissement. Cette provision est calculée en fin d'année selon les modalités et les bases techniques généralement admises par les méthodes actuarielles. Les mouvements dans la provision d'assurance-vie sont enregistrés sous la rubrique «Variation des autres provisions techniques - Provision d'assurance-vie».

- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a constitué aux 31 décembre 2014 et 2013 une provision pour participations aux bénéfices et ristournes; celle-ci fait l'objet d'une dotation (respectivement d'une reprise) annuelle à hauteur de l'intégralité du résultat annuel positif (respectivement négatif), avant dotation à (respectivement reprise de) la provision. Les mouvements dans la provision pour participations aux bénéfices et ristournes sont enregistrés sous la rubrique «Participations aux bénéfices et ristournes».

Produits des placements

Les revenus d'intérêts provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les dividendes provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes à la date de détachement de coupon.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les transactions en devises étrangères durant l'année sont enregistrées aux taux de change du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Certains montants du comparatif ont été reclassés pour être en conformité avec la présentation adoptée en 2013. Ces reclassements sont sans impact sur le résultat.

Note 3. Placements. Aux 31 décembre 2014 et 2013, les placements détenus par l'Établissement se composent comme suit:

Description	Coût d'acquisition 31/12/2013	Moins-values non réalisées 31/12/2013	Plus-values non réalisées 31/12/2013	Valeur de marché 31/12/2013	Valeur nette comptable 31/12/2013
-------------	-------------------------------------	---	--	-----------------------------------	---

	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Parts dans des OPCVM	32.595.215	(65.438)	2.172.878	34.702.655	34.702.655
	32.595.215	(65.438)	2.172.878	34.702.655	34.702.655
	Coût d'acquisition	Moins-values non réalisées	Plus-values non réalisées	Valeur de marché	Valeur nette comptable
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Parts dans des OPCVM	31.944.662	(14.951)	4.070.147	35.999.857	35.999.857
	31.944.662	(14.951)	4.070.147	35.999.857	35.999.857

Aux 31 décembre 2014 et 2013, l'Établissement n'a pas de placements dans des entreprises liées.

Note 4. Capitaux propres. En tant qu'établissement d'utilité publique, l'Établissement ne dispose pas de capital propre et n'est pas obligé de constituer de réserve légale.

Note 5. Provisions techniques. Provision d'assurance-vie

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la provision d'assurance-vie se compose comme suit:

	2014 EUR	2013 EUR
Provision pour complément de retraite - Ancien Plan	1.284.783	583.727
Provision pour complément de retraite - Nouveau Plan	19.412.703	18.673.795
Provision pour bénéficiaires actuels de rentes - Ancien et Nouveau Plans (Note 7)	-	1.449.179
	20.697.486	20.705.701

A partir du 1^{er} janvier 2000, l'effectif de l'Établissement s'est converti en un groupe fermé, les employés engagés à partir de cette date étant regroupés dans d'autres régimes complémentaires de pension créés par la Banque.

Le Règlement Grand-Ducal du 15 janvier 2001 a fixé les bases techniques servant à la détermination des valeurs actuelles de la rente des services passés à la table de mortalité STATEC 65-95 et à un taux d'intérêt technique de 5 %.

Pour les employés affiliés sous le Nouveau Plan, une dotation théorique de la Banque à l'Établissement a été calculée conformément à la méthode prévue par le plan de financement établi selon la Loi, à savoir la méthode de l'«Aggregate Cost». Il n'y a pas eu de dotation au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 en raison du niveau important de couverture des provisions techniques (valeur actuelle des droits acquis) par les actifs du bilan.

Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a enregistré une provision pour participations aux bénéfices et ristournes pour un montant de EUR 8.943.514 au 31 décembre 2014 (2013: EUR 7.644.521).

Note 6. Charges des sinistres. Les montants payés au cours de l'année 2014 s'élèvent à EUR 2.129.631.

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de proposer à ses affiliés un paiement en capital au lieu et en place d'une rente viagère. A ce titre, un montant en capital de EUR 11.967.400 a été payé en 2002. Les affiliés n'ayant pas opté pour cette offre ont continué à recevoir des indemnités mensuelles.

Note 7. Impôts et taxes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances, l'Établissement ne bénéficie plus d'une exonération au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités. Aux 31 décembre 2014 et 2013, le résultat de l'Établissement est nul. Par conséquent, aucune charge relative à l'impôt sur le revenu des collectivités n'a été enregistrée au titre de ces années.

Note 8. Charges d'honoraires du cabinet d'audit. Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice (TVA incluse):

	2014 EUR	2013 EUR
- Contrôle légal des états financiers	27.741	27.065

Référence de publication: 2015113323/655.

(150122736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

TS 5CP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.883,20.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.913.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 3 juillet 2015 entre:

- TS 5CP L.P., un limited partnership établi et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA, et enregistré auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1954,

et,

- Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover Kent, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4374133,

que les cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-deux (188.832) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes de Livre Sterling (GBP 0,10) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par TS 5CP L.P., susnommé, à Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., susnommé.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015109810/29.

(150119804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

TS Q205 Holdings SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.215.

—
EXTRAIT

I/ La Société, TS Q205 Holdings SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 6 juillet 2015 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts,

convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- TS Q205 GP S.à r.l. (anciennement TS 5CP Holdings S.à r.l.). une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195913.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015109809/50.

(150119806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 30 juin 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 30 juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2015, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Philippe BOUNSONG, Administrateur et Administrateur Délégué

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Zhanna GEVORGYAN, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Therese Marie RÖRSTRAND, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B0067895

adresse professionnelle 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Mats Håkansson

Président

Référence de publication: 2015112270/29.

(150120725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2015

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40 avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79 709, dont le représentant permanent est Mr Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Mr Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Mr Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Mr Constant VANDERSANDEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 293/A, Riemsterweg, B-3740 Bilzen;

- Mr Lucas VANDERSANDEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 54, Leeuwerikweg, B-3140 Keebergen.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2021.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire aux comptes, Co-Ventures SA, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 48 838. Ce mandat prendra également fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2021.

L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprise agréé Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. (CLERC S.A.), ayant son siège 1 rue Pletzer à L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 92 376, afin d'auditer les comptes consolidés du groupe, et ce avec effet au 22 avril 2015. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015109835/30.

(150119334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

TA EU Acquisitions IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.219.

—
Extrait des résolutions des associés du 26 juin 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 juin 2015, les changements suivant ont eu lieu:

- Nomination de Madame Emilie Morel, née le 31 janvier 1982 à Saint Die, France, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Amine Zouari avec effet au 26 juin 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);

- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);

- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);

- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);

- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);

- Mme Emilie Morel, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113701/24.

(150122292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

White and Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.525.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique tenue à Luxembourg le 20 mai 2015 à 10 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du délégué à la gestion journalière:

Vincent Tucci, délégué à la gestion journalière, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs

Filippa RAULET, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Mélanie LUCADELLO, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Vincent TUCCI, administrateur, Président du conseil d'administration, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs:

Haim HAYOUN, administrateur de catégorie A, ayant pour adresse 24, rue de la Solidarité, F-75019 Paris, France

Patrick WILWERT, administrateur de catégorie B, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Xavier SOULARD, administrateur de catégorie B, Président du conseil d'administration, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177770, 10 A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

A.M. Trust, R.C.S. Luxembourg B 173.359, 10 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015109862/37.

(150119693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 30 juin 2015

En date du 30 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Storme, Monsieur Jean-Marie Legendre et Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2016,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alternative Strategy

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015113928/17.

(150123353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR die am 26. Juni 2015 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die Niederlegung des Mandats von Herrn Uwe Feuersenger als Verwaltungsratsmitglied zum 26. Juni 2015 zu genehmigen.

Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. neu zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Achim Welschhoff, geboren am 16. August 1965 in Trier (Deutschland), beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Verwaltungsratsvorsitzender);

- Marc Kriegsmann, geboren am 12. Februar 1976 in Löh (Deutschland), beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Verwaltungsratsmitglied);

- Tom Eriksson, geboren am 25. Mai 1967 in Helsinki (Finnland), beruflich ansässig in Churerstrasse 70, CH-8808 Pfäffikon SZ (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, société coopérative, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 7. Juli 2015.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015109895/28.

(150120078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Investment No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.929.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2015

En date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Thomas Gordon WELLNER, né le 4 mars 1965 à Charlottetown, Prince Edward Island, Canada, résidant à l'adresse suivante: 3 Saint Edmund's Drive, M4N 2P6 Ontario, Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, née le 14 août 1961 à Luxembourg, résidant à l'adresse suivante: 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A

- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A

- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B

- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Investment N°2 S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113139/26.

(150122505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.481.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16.04.2015:

Im Rahmen der Ordentlichen Generalversammlung der DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A. am 16.04.2015 wird folgendes beschlossen:

1) Die Verwaltungsratsmandate der Herren

a) Marcus Vitt (Vorsitzender)

Kapstadtring 8, 22297 Hamburg, Deutschland

b) Dr. Peter Andres

Kapstadtring 8, 22297 Hamburg, Deutschland

c) Rolf Brandes

rue Gabriel Lippmann 14, 5365 Munsbach, Luxemburg

d) Prof. Dr. Laurenz Czempiel

Friedrichstr. 18, 80801 München, Deutschland

Werden um jeweils ein Jahr verlängert, bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfinden wird.

2) Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

PriceWaterhouseCoopers s.à r.l.

2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg

wird zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2015 bestellt.

Hamburg, den 16.04.2015.

Marcus Vitt / Rolf Brandes

Vorsitz / -

Référence de publication: 2015111298/27.

(150120408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 juin 2015, que:

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateurs Messieurs:

- David Larramendy, avec adresse professionnelle 89 avenue Charles de Gaulle F -92200 Neuilly-sur-Seine,

- Antonius Rozestraten, avec adresse professionnelle Barend & Van Dorpweg 2 , NL -1217 Hilversum,

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Andreas Fischer avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg,

- Rhys Nolke avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg,

- Matthias Dang, avec adresse professionnelle Picassoplatz 1, D - 50679 Cologne,

- Denis Masquelier avec adresse professionnelle Avenue Jacques Georin 2, B - 1030 Bruxelles

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi, comme Commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenue au siège social le 10 juin 2015, que:

Le Conseil d'administration décide de désigner Monsieur Matthias Dang, avec adresse professionnelle Picassoplatz 1, D - 50679 Cologne, comme Président du Conseil d'administration, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114428/27.

(150123238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.446.

Extrait des résolutions adoptées en date du 2 juillet 2015, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société Alpine Resort Properties S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015. Son mandat prendra fin le 29 novembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINE RESORT PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015112054/18.

(150120884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015

ADMINISTRATEURS

M. Bayram ANKARALI, avec adresse professionnelle à Bettembourg, L-3225, 204 Z.I. Schéleck II, représentant des actionnaires classe A de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Davut Özden iPEKÇi, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Isa TOP, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été nommé administrateur en remplacement de M. Akin AFSAR dont le mandat est venu à échéance.

M. Murat BiLEN, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Mesut ÖZCÖMERT, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été nommé administrateur en remplacement de M. Orhan YÜNKÜL dont le mandat est venu à échéance.

M. Ugur AYDOĞAN, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été nommé administrateur, en remplacement de M. Suat AZIZOĞLU dont le mandat est venu à échéance.

Le mandat respectif de ces six administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Çetin YILDIRIM avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Sezai Erkut Cad. Afra Sok. N°:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie) a été renouvelé dans son mandat de commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bettembourg, le 06.07.2015.

Référence de publication: 2015114219/36.

(150123630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Amber Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.025.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 30 juin 2015

A/ L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil du directoire:

- M. Klaus Ebert, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2011 Luxembourg;
 - M. Harvey Sawikin, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57th Street, 24th floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
 - M. Kustaa Äimä, ayant son adresse professionnelle au 14C, Kalevankatu, 00100 Helsinki (Finlande);
 - M. Martynas Cesnavicius, ayant son adresse professionnelle au 6-6, A. Smetonos, 01115 Vilnius (Lituanie)
- jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2015.

B/ L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance:

- M. Ian Hague, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57th Street, 24th floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
- M. Michael Nellemann Pedersen, ayant son adresse professionnelle au 8 Rjanvej, DK-2600 Glostrup (Danemark);
- Mme Joanne Tuckman, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57th Street, 24th floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
- M. Lars Eigen Moller, ayant son adresse professionnelle au 76, Kajerodvej, Birkerød, DK-3460 (Danemark);
- M. Clyde Anderson, ayant son adresse professionnelle au 402, Industrial Lane, Birmingham, AL 35211 (États-Unis d'Amérique)

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2015.

C/ L'assemblée générale a décidé de ré-élire Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, comme réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2015.

D/ L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Kasper Knudsen, né le 10 juin 1975 à Guldborgsund (Danemark), ayant pour adresse Noddehegnet 7, 3480 Fredensborg, Danemark, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance, avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015112059/37.

(150120542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Antemeta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.230.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 3 juin 2015 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Le mandat de l'administrateur en place, à savoir Monsieur Stéphane Blanc, est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 mars 2016.

Le mandat du commissaire en place, à savoir Control & Synergy Services S.à r.l., est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour ANTEMETA LUXEMBOURG
Un mandataire

Référence de publication: 2015113934/17.

(150122926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Fiducis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112162/9.

(150120027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112163/9.

(150120297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 1^{er} juillet 2015:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Ralph John Whelan, né le 25 juillet 1952 à Nicosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 23 ELM Park Road, Pinner, Middlesex, HA5 3LE, Royaume-Uni.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Michael Doyle Boykin, gérant de catégorie A;
- Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- Lisa Ann De Marco, gérant de catégorie B;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B;
- Fabrice Stéphane Rota, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015114522/27.

(150123728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.
